

Délibération n°10

Objet : Emprunt 2008

Date de convocation :
21/10/2008

Date d'affichage :
21/10/2008

*Nombre de Membres
en exercice :*
34

Nombre de présents :
28

Nombre de votants :
28

L'an deux mille huit,
le 27 octobre à 18 h 30.

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LAMOLINAIRE.

Etaient présents : Mesdames COMBALBERT Chantal, FERRERO, KUHN, PARCELLIER, TAURAN, VIDAL, Messieurs BENOIS, CALVET, CAZOTTES, CHERON, GIORDANA, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, MAUBERT, NOUGAYREDE, PAGES, PRADIN, QUET, RESONGLES, ROZES, TAFOUREAU,
Madame JEAN suppléante de Monsieur LEY, Madame JEAN DIT DENIAUD suppléante de Madame LAFARGUE.

Absents/Excusés : Mesdames LUENGO, PALMIE, Messieurs DUSSOCHAUT, GRIMAL, GUTHMULLER, PRAYSSAC.

Madame PARCELLIER a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que pour l'acquisition d'un camion polybenne, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 40 000 Euros.

Le Comité Syndical après avoir pris connaissance de la proposition commerciale établie par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

Montant : 40 000 €	Durée : 8 ans
Objet du Prêt : acquisition d'un camion polybenne	

CONDITIONS FINANCIERES

Taux fixe : 5.33 % annuel

Débloqué des fonds : l'intégralité des fonds sera débloquée dans les 4 mois qui suivent la délibération, au-delà le taux fixe sera révisé.

Mode d'amortissement : Echéances constantes

Périodicité : annuelle

Différé d'amortissement du capital : possible jusqu'à 2 ans maximum

Commission d'engagement : 150 €

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat de prêt dont la proposition commerciale est annexée à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

– ADOPTEE –

Le Président,

M. LAMOLINAIRE